

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 21 juin 2023

Délibération n°25/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image [SMPI] Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 7 juin 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Martine PINVILLE, Fabienne GODICHAUD, Célia HELION, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs François BONNEAU, François NEBOUT, Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Virginie LEBRAUD [Pouvoir à monsieur Philippe BOUTY] Charline CLAVEAU [Pouvoir à madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent ou excusé : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Patrick MARDIKIAN.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	8
Votants	14

Objet : Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis 2023 – Décision Modificative N°1

Le budget primitif 2023 du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS, voté le 15 mars 2023, a permis à MAGELIS de couvrir les engagements pris pour l'année 2023 lors de la présentation des orientations budgétaires.

L'équilibre du budget s'établit comme suit :

- 7 495 963.03 € pour la section de fonctionnement ;
- 15 601 166.45 € pour la section d'investissement.

Une décision modificative n° 1 vous est présentée afin de procéder aux mouvements budgétaires destinés à ajuster les prévisions de crédits initiales.

→ Sortie d'immobilisations et de subventions :

Les ouvertures de crédits proposées visent à permettre la passation des écritures liées à la sortie de la partie du bâtiment Le Nil transférée à l'Etat ainsi que des subventions correspondantes.

Investissement : ouverture de crédits

Dépenses d'ordre Compte 040	6 141 194.69 €	139xxx / Subventions d'investissement
Recettes d'ordre Compte 040	6 141 194.69 €	21318 / Autres bâtiments publics

→ Transfert en compte d'attente :

Une ouverture de crédits en dépenses et en recettes sur le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » est nécessaire pour permettre le transfert en compte d'attente d'écritures passées sur l'opération 1702 – 49 boulevard Besson Bey (frais d'insertion).

Investissement : ouverture de crédits

Dépenses d'ordre Compte 041	2 790 €	2313 / Immobilisations en cours
Recettes d'ordre Compte 041	2 790 €	2033 / Frais d'insertion

→ Reprise de provisions :

Une ouverture de crédits est nécessaire afin de comptabiliser une reprise sur provisions pour un montant de 33 600 € suite à la transmission par le Payeur départemental de la liste des créances éteintes suite à un jugement [procédures collectives]. Cette ouverture de crédits en recettes peut être équilibrée par une ouverture de crédits en dépenses sur le chapitre globalisé 011.
Après inscription des crédits au budget, une décision du Président actera la reprise à effectuer.

Fonctionnement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 011	33 600 €	60612 / Energie - Electricité
Recettes Chapitre 78	33 600 €	7817 / Reprises sur dépréciations des actifs circulants

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- adoptent la Décision Modificative n°1 au Budget 2023, telle qu'elle est proposée.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 27 Juin 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 27 Juin 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 27 Juin 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

Philippe Bouty